La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Jusqu'au 31 octobre 2023

Appel à projets : La Région fête le livre 2023

La Région Auvergne-Rhône-Alpes relance son dispositif « La Région fête le Livre », initié pour la première fois en 2020 dans le cadre du plan de relance régional pour soutenir la culture, pour continuer à encourager les librairies indépendantes qui valorisent les éditeurs et auteurs régionaux.

Dispositif

Dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs de la chaîne du livre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite encourager les librairies indépendantes qui valorisent les publications des éditeurs et auteurs régionaux.
Dans un contexte de surproduction éditoriale, la visibilité des publications régionales en librairie constitue un enjeu de diffusion pour les éditeurs indépendants, dont le modèle économique reste fragile. Ce dispositif doit aussi favoriser les échanges interprofessionnels entre les acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires) à l'échelle régionale, et ainsi contribuer au renforcement de cet écosystème.

Objet de l'aide

Financer un espace de valorisation d'un fonds d'éditeurs régionaux (éditeurs indépendants dont le siège est implanté dans la région) et/ou d'auteurs régionaux (domiciliés fiscalement en région), ainsi qu'un ou plusieurs événements dans les murs de la librairie et en lien avec le fonds valorisé, en présence d'un auteur et/ou d'un éditeur régional (dédicace, rencontre, atelier…). Pour en savoir plus :

- Consulter le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (nouvel onglet).
- Consulter le réglement du dispositif en PDF.

Montant de l'aide

Subvention forfaitaire d'un montant de 1 500 €.

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Les porteurs de projet doivent respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Librairie indépendante relevant du code APE 4761Z ;

- Dont le siège est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 50 % en livres neufs ;
- Ne pas être déjà bénéficiaire d'une aide au titre du volet « Action culturelle » du Contrat de filière Livre.

Un porteur de projet ne peut déposer qu'**une seule candidature par année civile**.

Déposer une demande : du 2 au 31 octobre 2023

Dépôt des demandes sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (nouvel onglet).

Contact

Pour plus d'information, merci de prendre contact avec le service Industries culturelles et créatives de la Direction de la culture et du patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- laregionfetelelivre@auvergnerhonealpes.fr
- 04 26 73 48 25

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-la-region-fete-le-livre-2023